Flash Internet

Paris, le 20 février 2018

R Allocation Modérée
Modifications apportées à l'OPCVM

En complément du Flash Internet en date du 27 décembre 2017 concernant une précision sur la possibilité pour l'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières « **R Allocation Modérée** » (ci-après « l'OPCVM ») de détenir des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20% de l'actif net, il est précisé que la limite de détention de titres intégrant des dérivés est augmentée de 10% à 20% de l'actif net.

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur de l'OPCVM et le prospectus, à jour des modifications susvisées, seront disponibles sur demande et gratuitement auprès de Rothschild Asset Management.

Aussi, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Nous vous invitons par ailleurs à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou responsable de compte pour toute information complémentaire concernant vos placements.

Nous informons les investisseurs belges que le DICI, le prospectus en vigueur, le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel sont également disponibles gratuitement en français auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique (Rothschild Martin Maurel, succursale de Bruxelles, 166 avenue Louise B 1050 Bruxelles) et seront également disponibles sur le site internet de Rothschild Asset Management (https://www.rothschildgestion.com/rothschildgestion/BE.Disclaimer-BE.htm).